



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
10.01.2006

Date de la convocation des conseillers:
10.01.2005

point de l'ordre du jour :
02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 janvier 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar,
échevins, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally,
Wohlfarth, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Maroldt, Hannen, Knaff, Hildgen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Société Anonyme
ARCELOR

Vu la convention du 22 décembre 2005 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette
et la Société Anonyme ARCELOR ;

Considérant que cette convention a pour objet la réalisation d'un projet
immobilier dans le parc du Centenaire, consistant en la construction d'un pavillon
destiné à accueillir des expositions ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
par 10 voix oui, 3 voix non et 1 abstention

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Société Anonyme
ARCELOR concernant la réalisation d'un projet immobilier au Parc du Centenaire..

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 20.01.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,